

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 septembre 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024.

Séance extraordinaire  
13 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le 13 septembre 2024 à 16 h 00.

**Sont présents les conseillers suivants :**

District numéro 1 : Daniel Richer  
District numéro 4 : Marie-France Bouchard  
District numéro 5 : Michel Bernier

**Sont absents les conseillers suivants :**

District numéro 2 : Karine Séguin  
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau  
District numéro 6 : Jeanne Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

**Est également présente :**

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

**Est absent :**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la Loi.

## **MOT DE BIENVENUE**

### **ORDRE DU JOUR**

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS SUR LA RUE BERNARD – DOSSIER MSME-2202 (TP-2022-12)**
- 03- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-09-257

#### 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Daniel Richer  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2024-09-258

#### 02- **OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS SUR LA RUE BERNARD – DOSSIER MSME-2202 (TP-2022-12)**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public pour des travaux de stabilisation de talus sur la rue Bernard a été réalisé le 12 septembre dernier dans le cadre du dossier numéro MSME-2202 (TP-2022-12) ;

**ATTENDU** les 4 soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public du dossier numéro MSME-2202 (TP-2022-12) ;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Alexandre Larose, ingénieur chez *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, datée du 12 septembre 2024

d'octroyer le contrat à *Terrassements B.L.R. Inc.* f.a.r.s. BLR Excavation en tant que plus bas soumissionnaire conforme.

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'OCTROYER** un contrat à *Terrassements B.L.R. Inc.* f.a.r.s. BLR Excavation pour un montant de 724 055,00 \$ plus les taxes et dépenses applicables pour des travaux de stabilisation de talus sur la rue Bernard dans le cadre du dossier numéro MSME-2202 (TP-2022-12) ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant à même les fonds disponibles et selon les modalités du Règlement numéro 683-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 933 328 \$ pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 933 328 \$ ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** Me François Alexandre Guay directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**03- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 16 h 03.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées

La période de questions est close à 16 h 15.

2024-09-259

**04- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Daniel Richer  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** la séance soit levée à 16 h 15.

Adoptée

---

**Louis Freyd**  
Maire

---

**Martine Malo**  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe